
REGLEMENT PARTICULIER DU 16ème RALLYE NATIONAL VHC AIN-JURA

PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE (PEA)

Coupe de France des Rallyes VHC

Championnat de la Ligue Rhône-Alpes

Les 9 et 10 Mai 2025

REGLEMENT

Une Organisation de
L'Association Sportive Automobile



Maison des Associations - 34, rue Paradis - 01100 OYONNAX
Tél. 04.74.73.84.72 – Portable 06.76.29.20.62
Courriel : contact@asa-esca.com

Ce règlement particulier complète : Le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la coupe de France 2025 des rallyes VHC, le règlement particulier du 46ème rallye AIN JURA.

PROGRAMME DU RALLYE

Règlement identique au 46° Rallye International AIN-JURA

Vérifications techniques : Vendredi 9 mai 2025 de 18h00 à 19h30.

1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Vendredi 9 mai 2025 à 20h00.

Publication de la liste des équipages admis au départ et de l'ordre et des heures de départ : Vendredi 9 mai 2025 à 21h00

Le 16° RALLYE NATIONAL V.H.C AIN-JURA compte pour : - le Coupe de France des Rallyes VHC COEF. 2
- le Championnat de la Ligue Rhône-Alpes VHC

ARTICLE 1 : ORGANISATION

1 : Définition

L'ASA ESCA Plastics Vallée organise les **9 et 10 Mai 2025** : le **16ème RALLYE NATIONAL V.H.C. AIN-JURA PEA.**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes le 30 janvier 2025 sous le numéro N4 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 104 en date du 5 février 2025.

1.1 : OFFICIELS DE L'ÉPREUVE

Identique au 46ème Rallye International AIN-JURA

Directeur de course VHC : Gérard PLISSON - Responsable Technique VHC : Christian RACHEX

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS

3.1 : Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5 Tout concurrent qui désire participer au 16ème RALLYE NATIONAL V.H.C. AIN-JURA doit adresser au secrétariat du Rallye (ASA ESCA PLASTICS VALLEE - 34, rue Paradis - 01100 OYONNAX) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, jusqu'au **Lundi 28 Avril 2025 à Minuit** (cachet de la poste faisant foi). Si à la date de clôture des engagements le nombre d'engagés est inférieur à 10, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.10 Le nombre d'engagés est fixé à **150 voitures maximum pour les quatre rallyes.**

3.1.11 Joindre la photocopie de la première page du PTH avec la feuille d'engagement.

3.1.11.1. : Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés :

a) avec la publicité facultative des organisateurs **390€.** b) sans la publicité facultative des organisateurs **780€.**

3.1.12 : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3 : Ordre de départ - Plaques et numéros

Conforme au règlement standard F.F.S.A

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

Le départ du premier concurrent VHC sera donné samedi 10 Mai 2025 à 08h45.

Le dernier concurrent VHC bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le premier concurrent International.

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3. : Assistance - Identique au 46ème Rallye International AIN-JURA

ARTICLE 5 : PUBLICITÉ - Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Le 16° Rallye AIN JURA VHC représente un parcours de 200.97 km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 92.10 km. (parcours identique au Moderne le samedi)

Les épreuves spéciales sont : ES 5-8-11 Lac Genin 9.70 km, ES 6-9-12 St Germain-Giron 12.40 km et ES 7-10-13 Echallon-Oyonnax 8.60 km

6.2 : Reconnaissances - Identique au 46ème Rallye International AIN-JURA.

Tous les équipages sont autorisés à faire 3 passages maximum sur chaque épreuve spéciale.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8 : RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard FFSA.

Tous les équipages classés seront récompensés. Il n'y aura pas de dotation en prix.